Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

E2.A : Intervention sur une installation en télésécurité

Session 2004 • Code sujet : **D1** • Durée : **1 h 20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Gestion d'événements, interventions de rondiers et traitement en station centrale** (3 questions) **Page 3**

2. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2004/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2004 - 2-Sujet.pdf

1. Gestion d'événements, interventions de rondiers et traitement en station centrale

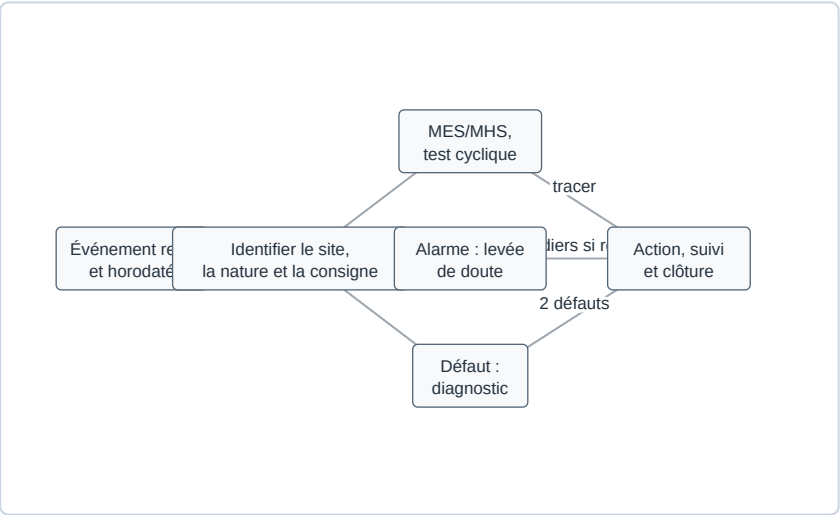
Le candidat dispose d'un équipement informatique avec logiciel de gestion d'alarme, de fiches de sites surveillés, d'un poste téléphonique et d'un brouillon de main courante. Il traite des événements de télésécurité, coordonne les interventions de rondiers, consigne les opérations et répond aux questions du jury.

Phase pratique

Question 1. Pendant 30 minutes, traiter les événements de gestion courante en station centrale, notamment les mises en service et hors service ainsi que les tests cycliques. Effectuer trois levées de doute suivies d'interventions menées jusqu'à leur terme par trois rondiers sur plusieurs sites distants, à partir d'alarmes réelles ou intempestives, et traiter deux défaillances techniques telles qu'un défaut d'alimentation ou de liaison.

1. Consulter les fiches des sites et appliquer les consignes pour les mises en service, mises hors service et tests cycliques. Horodater et tracer chaque événement.
2. Pour chacune des trois alarmes, vérifier le site, la zone et les informations reçues, puis effectuer la levée de doute autorisée. Si une intervention est requise, envoyer un rondier distinct et suivre son compte rendu jusqu'à la clôture.
3. Pour les deux défauts techniques, qualifier l'anomalie, appliquer les consignes d'escalade et suivre le rétablissement. Prioriser et traiter les événements dans les 30 minutes, sans inventer de constat ni d'horaire.

Traitement des événements en station centrale



Traitement selon les fiches des sites et les consignes d'exploitation.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Événements courants traités, trois levées de doute suivies d'interventions par trois rondiers et deux défauts techniques pris en charge, avec traçabilité jusqu'à clôture.

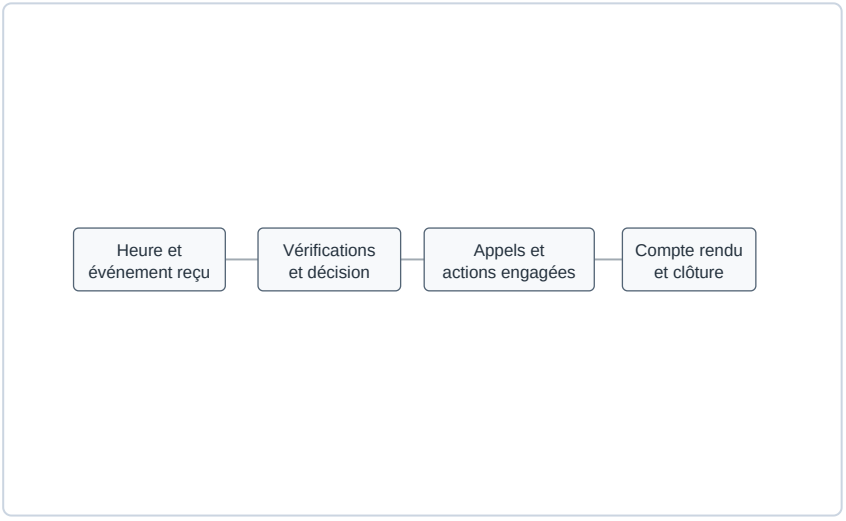
Deuxième phase

Question 2. Rédiger la main courante en y faisant figurer la chronologie des informations et des interventions ainsi que leurs modalités de traitement.

Reporter chaque événement dans l'ordre réel, avec les horaires relevés dans le logiciel ou communiqués par les intervenants. Distinguer les informations reçues, les vérifications, les décisions et les actions effectuées. Pour chaque intervention, préciser le rondier concerné, les consignes transmises, son compte rendu et la suite donnée. Consigner aussi les mises en service, mises hors service, tests cycliques et défauts techniques. Ne clôturer qu'après vérification de l'issue et noter les personnes avisées.

Étape	Informations à consigner
Événement	Date, heure, site, zone, nature de l'alarme ou du défaut
Traitement	Vérifications, appels, consignes appliquées et décision
Intervention	Rondier, horaires communiqués, constat et compte rendu
Clôture	Mesure prise, personne avisée, état final et heure

Chronologie d'une entrée de main courante



Une chronologie continue, fondée sur les horaires constatés ou communiqués.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Main courante factuelle et chronologique, retraçant chaque événement, décision, intervention et issue.

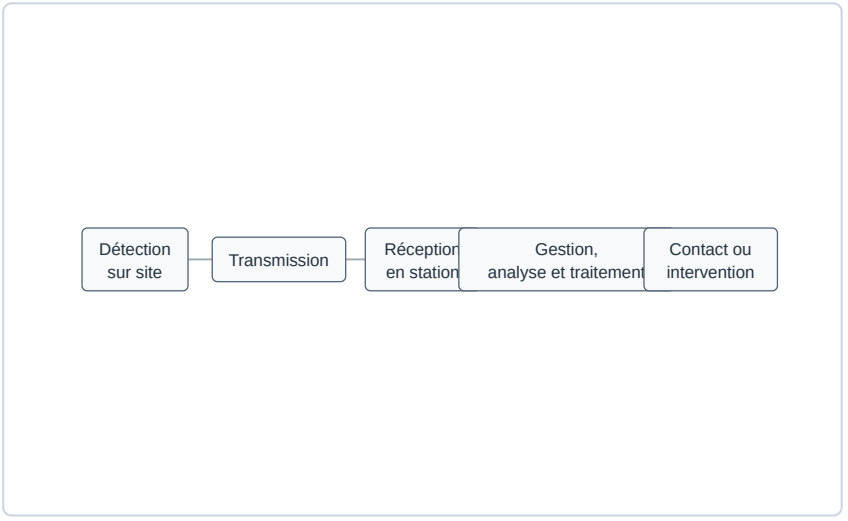
Troisième phase

Question 3. Répondre aux questions du jury sur les composants et le fonctionnement de la chaîne de télésécurité, le cadre légal et les conditions d'intervention sur un site, les moyens de prévention des incidents ou d'amélioration du traitement des événements, et les règles APSAD R.31, R.41, R.50 et R.55.

La chaîne comprend la détection sur le site, la transmission de l'information, sa réception et son traitement en station centrale, puis le contact ou l'intervention. Celle-ci doit respecter le contrat, les consignes du site et le cadre légal : mission et identité vérifiées, accès autorisé, respect des personnes et des biens. L'intervenant n'exerce pas de prérogatives de police ; il alerte les services compétents si la situation le nécessite.

- Prévenir les incidents par des tests, des coordonnées à jour, une alimentation secourue et la surveillance des liaisons.
- Améliorer le traitement par la formation, la traçabilité et l'analyse des déclenchements répétés.
- Appliquer les règles APSAD R.31, R.41, R.50 et R.55 selon leur domaine, leur version applicable et les exigences du site.

Chaîne de télésécurité



Étapes de la chaîne à maîtriser et à tracer.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Chaîne de télésécurité fiable et traçable, intervention autorisée et conforme au cadre légal et aux règles APSAD applicables.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2004)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve pratique E2.A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 2004, repère D1, dure 1 h 20 et a le coefficient 2. Elle porte sur la gestion d'alarmes en télésécurité, les levées de doute, les interventions de rondiers et le traitement de défaillances. Elle évalue aussi la rédaction d'une main courante et les connaissances de la chaîne, du cadre légal et des règles APSAD.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La chaîne de télésécurité comprend la détection, la transmission, la réception, la gestion et le traitement, puis l'intervention.
- Les événements à gérer incluent les alarmes, les mises en service et hors service, les tests cycliques et les défauts techniques.
- Les fiches de site renseignent les consignes, les contacts et codes, les zones et détecteurs ainsi que les coordonnées du rondier.
- La main courante retrace chronologiquement les informations reçues, les modalités de traitement et les interventions.

Points de vigilance & attentes du jury

- Consulter les consignes et les informations de la fiche du site avant de traiter un événement.
- Traiter les trois levées de doute et interventions, les deux défaillances techniques et les événements courants dans les 30 minutes prévues.
- Rédiger une main courante précise sur la chronologie et les modalités de traitement des événements.
- Réviser le cadre légal de l'intervention et les règles APSAD R.31, R.41, R.50 et R.55.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Quelles informations faut-il consulter dans la fiche d'un site avant une intervention ?

La fiche indique le numéro, la nature et l'adresse du site, les consignes, les contacts et codes, les zones et détecteurs, ainsi que l'identité ou le code et le numéro mobile du rondier. Un plan du site peut aussi être fourni.

Q : Quels événements faut-il traiter pendant la phase pratique ?

Il faut traiter des événements courants, comme les mises en service, hors service et tests cycliques, trois levées de doute suivies d'interventions par trois rondiers, ainsi que deux défaillances techniques telles qu'un défaut d'alimentation ou de liaison.

Q : Combien de temps dure la pratique et quelle est la durée totale de l'épreuve ?

Le sujet prévoit 30 minutes pour le traitement pratique des événements. La durée officielle de l'épreuve est de 1 h 20. La durée individuelle des autres phases n'est pas précisée sur la page du sujet.

Q : Quelles règles ou normes sont citées et que précise le sujet sur leur contenu ?

Le sujet cite les règles APSAD R.31, R.41, R.50 et R.55 parmi les thèmes d'interrogation du jury. Il ne détaille pas leurs prescriptions : il faut connaître les règles applicables sans leur attribuer des exigences non indiquées dans le sujet.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2004/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2004 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.